

BON DE COMMANDE PRODUITS FORESTIERS 2024

À retourner à la Mairie pour le 20 MARS 2024

NOM & Prénom :

Adresse : n°, rue RANSPACH

N° téléphone (indispensable) :

Adresse mail :

PERMIS de RAMASSAGE DE MENUS PRODUITS FORESTIERS

Ce permis est obligatoire (**et limité à deux véhicules**) pour toute circulation en forêt (façonnage individuel, bois attribué sur le soumis et le non soumis au régime forestier).

Il est à renouveler pour les lots des années antérieures à terminer.

TARIF : **20,00 €**/permis valable 1 an à partir de la date d'établissement.

N° immatriculation 1er véhicule : (*)

N° immatriculation 2ème véhicule : (*)

(*) renseignements à fournir obligatoirement

FACONNAGE INDIVIDUEL FORET COMMUNALE GEREE PAR L'ONF

<input type="checkbox"/> PETIT BOIS	Nbre stères : GRATUIT maximum 4 stères	} maximum non cumulable
	Nbre stères : 5,00€/st. dès le 5 ^{ème} stère maximum 12 stères	
<input type="checkbox"/> GROS BOIS	Nbre stères : 5,00 €/st. dès le 1 ^{er} stère maximum 12 stères	
<input type="checkbox"/> TERMINE le lot attribué en 202... (permis de ramassage à renouveler)		

FACONNAGE INDIVIDUEL SUR PATURAGE (non certain, seulement si parcelles à nettoyer)

<input type="checkbox"/> PETIT BOIS	Nbre stères : GRATUIT maximum 4 stères	} maximum non cumulable
	Nbre stères : 5,00€/st. dès le 5 ^{ème} stère maximum 12 stères	
<input type="checkbox"/> GROS BOIS (à partir de 15 cm Ø)	Nbre stères : 5,00 €/st. dès le 1 ^{er} stère maximum 12 stères	
<input type="checkbox"/> TERMINE le lot attribué en 202... (permis de ramassage à renouveler)		

Les lots non terminés doivent obligatoirement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Le façonnage en forêt communale et le façonnage sur pâturage ne peuvent pas être cumulés.

BOIS D'AFFOUAGE (réservé UNIQUEMENT aux habitants de Ranspach) à 250,00 € la corde
Nombre de CORDE(S) (= 4 stères) **2024** **Prévision 2025**

B.I.L. (Bois d'industrie en long)

volume souhaité :m³ façonné sur place enlevé **Prévision 2025**
Prix du marché (variable) actuellement env. **50 €/m³** + TVA 10%

Aucune réclamation ne sera admise quant à la qualité et la quantité, 15 jours à partir de la date d'attribution (réception de l'avis de somme à payer).

A RANSPACH, le

(Signature obligatoire) :